

Journée internationale de la protection des données personnelles, lundi 28 janvier Thomas Fauré : « Tout ce qui éveille les consciences est positif, comme cette journée internationale ou l’amende infligée à Google par la CNIL »

Alors que la Journée internationale de la protection des données personnelles aura lieu ce lundi, c’est une première qui vient d’avoir lieu en France : la CNIL a décidé de sanctionner Google pour non-respect du RGPD à hauteur de 50 millions d’euros. Suite aux plaintes déposées par La Quadrature du Net et None of your business en mai 2018, la CNIL a réalisé un contrôle en ligne et s’est aperçue de deux graves manquements de Google : manque de transparence et absence de consentement valable.

Dans le même temps, lundi dernier, Sébastien Missoffe était reçu au Château de Versailles et promettait à la France de « devenir un champion du numérique en Europe ». Le Directeur Général de Google France tente ainsi d’éteindre l’étincelle allumée par la CNIL.

Dans ce bras de fer entre la protection des données personnelles de chacun et la transformation numérique accélérée que propose Google aux français, il est difficile de savoir qui gagnera la bataille du numérique. Souhaite-t-on laisser les GAFAM nous éduquer numériquement aux dépens de nos données personnelles ? N’est-il pas plutôt urgent de créer et soutenir des vaisseaux amiraux français/européens pour contrer ces géants américains sans exploiter nos données personnelles ?

À l’occasion de la Journée internationale de la protection des données personnelles, lundi 28 janvier, Thomas Fauré, Président-Fondateur de Whaller, déclare : « L’un des GAFAM est enfin épinglé grâce à la mise en place du Règlement Général sur la Protection des Données. Il est important d’asseoir notre volonté européenne de contrer les GAFAM et d’attirer l’attention sur le fait que ces géants américains ne pourront plus agir impunément. Mais il ne faut pas être dupe de la force de dissuasion de cette amende : 50 millions d’euros face à un chiffre d’affaires de centaines de milliards de dollars. En tous les cas, tout ce qui éveille les consciences est positif, comme cette Journée internationale ou cette amende ».

Thomas Fauré rappelle également que des entreprises françaises sont capables de proposer aux internautes une autre façon d’utiliser ces technologies : « Avec Whaller, une plateforme de réseaux sociaux et collaboratifs, nous avons fait depuis 2013 le pari de la confiance. *Nous voulons que les utilisateurs puissent utiliser nos services en toute transparence, sans se demander où est le piège. Les sanctions imposées aux grandes plateformes qui rusent mettent en lumière, par contraste, ceux qui adoptent des pratiques vertueuses.* »

À propos de Whaller :

Whaller est une plateforme arborescente de réseaux collaboratifs garante de la confidentialité des données de ses utilisateurs. L’incessibilité et la non-exploitation de ces données constituent deux principes fondamentaux de la plateforme. Grâce à un système exclusif de sphères étanches, chacun peut désormais créer et administrer une infinité de réseaux sociaux partir d’un seul et même compte. Sur Whaller, chacun maîtrise ses communications, ses communautés et son audience. La plateforme offre une grande richesse fonctionnelle et ses usages sont nombreux : réseaux sociaux d’entreprises, outils de management et de gestion de projets, intranets sociaux, espaces collaboratifs, réseaux personnels, etc. Whaller s’adresse à tous types de structures : entreprises, administrations, associations, écoles et universités, institutions, ministères, familles... Créé en mai 2013, Whaller comptabilise aujourd’hui plus de 300 000 utilisateurs inscrits et plus de 20 000 réseaux.

Contact Presse :

Kamélia Graff - kamelia.graff@whaller.com - 06.87.44.35.23

[Dossier de presse](#) - whaller.com